

PROGRAMME DE FORMATION

CAP METIERS DE LA COIFFURE en 1 AN

Diplôme de l'Education Nationale RNCP 34670 enregistré le 03/07/2019

Le CAP METIERS DE LA COIFFURE est un diplôme de niveau 3 visé par l'Etat.

Prérequis :

CAP en 1 an avec matières générales : avoir minimum 18 ans sans diplôme

CAP en 1 an sans matière générale : avoir minimum 18 ans avec un diplôme de niveau 3 ou plus.

Mode de formation :

En alternance en contrat de professionnalisation, d'apprentissage, ou en formation initiale.

Durée & Rythme de la formation :

Formule	Mode	Durée	Répartition
CAP 1 an contrat apprentissage	Alternance	400 heures réparties sur 1 an	Mardi après-midi 13h30 -17h30 et Mercredi 8h30-12h30/ 13h30 – 17h00
CAP 1 an contrat professionnalisation	Alternance	400 heures réparties sur 1 an	Mardi après-midi 13h30 -17h30 et Mercredi 8h30-12h30/ 13h30 – 17h00
CAP 1 an formation scolaire	Initial	726 heures réparties sur 1 an	4 jrs par semaine et 12 semaines de stages en entreprises

Objectif de la formation :

Préparation et obtention du CAP métiers de la coiffure

A l'issue de la formation le titulaire du CAP Coiffure est capable, à partir de la demande de la clientèle, et du bilan qu'il établit, de :

- Mettre en œuvre des techniques d'hygiène et de soins capillaires personnalisés ;
- Réaliser des coupes de cheveux (homme, femme, enfant), faisant appel aux techniques de base ;
- Réaliser les techniques de mise en forme temporaire, ainsi que les coiffages courants ;
- Mettre en forme des postiches, des perruques ;
- Réaliser des colorations, décolorations ainsi que des techniques de modification durable de la chevelure, sous les directrices d'un professionnel hautement qualifié titulaire du Brevet professionnel ;
- Conseiller et vendre les produits ;
- Mettre en œuvre les techniques d'hygiène professionnelle et assurer la maintenance préventive des équipements.

Il assure l'accueil de la clientèle, conseille, et argumente. Il s'intègre à une équipe de travail et participe à l'organisation du salon de coiffure.

Modalités d'évaluation :

Bulletins scolaires année précédente.

Tout au long de la formation : Selon tous les modes d'évaluation imposées par les référentiels de certification :

- Evaluations écrites sur papier ;
- Evaluations écrites sur support informatique ;
- Evaluations orales et de compréhension ;
- Contrôle continu pour chaque matière ou regroupement de matières et correspondant au référentiel de certification de chaque formation. L'année scolaire est divisée en deux semestres avec envoi des deux bulletins semestriels accompagnés d'un relevé de notes et d'absences.
- Examen blanc sur le deuxième semestre correspondant scrupuleusement au règlement examen et notamment à la définition des épreuves (durée, coef, intitulé des épreuves). Les sujets blancs sont vérifiés en amont pour s'assurer que les savoirs associés et les indicateurs d'évaluation correspondent aux épreuves définies par le référentiel de certification.

Méthodes mobilisées (moyens pédagogiques mis en œuvre) :

- Cours théoriques, TD, évaluations ;
- Synthèse de cours, TD et évaluations sur papier également ;
- Chaque salle de formation théorique est équipée d'un tableau ; les formateurs sont équipés de PC portables et de vidéoprojecteurs ;
- Mise à disposition d'ordinateurs portables aux apprenants ;
- Plateau technique pour la pratique équipée de tous les équipements professionnels (mobilier, appareils, matériels) sont tels qu'imposés par les référentiels de certification.

Encadrement de l'étudiant :

Au niveau pédagogique :

- Suivi hebdomadaire par les professeurs référents (carnet de scolarité, ou d'alternance)
- Bilan pédagogique intermédiaire assuré en fin de semestre par le professeur référent et la responsable pédagogique ; convocation pour un bilan pédagogique si besoin ;
- Conseil de classe à la fin de chaque semestre et convocation des étudiant(e)s en difficultés, accompagné(e)s du responsable légal si mineur.

Au niveau du suivi entreprise :

L'encadrement, le placement, l'élaboration des contrats et le suivi en entreprise sont assurés par le responsable de l'alternance (visites, entretiens).

Règlement d'examen :

Spécialité « Métiers de la coiffure » du certificat d'aptitude professionnelle			Scolaires (Établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage, habilités au CCF) Formation professionnelle continue (Établissements publics)	Scolaires (Établissements privés hors contrat) Apprentis (CFA et section d'apprentissage non habilités) Formation professionnelle continue (Établissements privés) Enseignement à distance Candidats individuels	
Épreuves	Unités	Coeff.	Mode	Mode	Durée
UNITES PROFESSIONNELLES					
EP1 – Techniques de coiffure	UP1	14 ⁽¹⁾	CCF ⁽³⁾	Ponctuel pratique et écrit	6h45 ⁽²⁾
EP2 – Relation clientèle et participation à l'activité de l'entreprise	UP2	3	CCF	Ponctuel oral	0h20 maximum
UNITES D'ENSEIGNEMENT GENERAL					
EG1 – Français et histoire – géographie – enseignement moral et civique *	UG1	3	CCF	Ponctuel écrit et oral	2h15
EG2 – Mathématiques – physique – chimie *	UG2	2	CCF	Ponctuel écrit	2h
EG3 – Education physique et sportive*	UG3	1	CCF	Ponctuel	
EG4 – Langues vivantes*	UG4	1	CCF	Ponctuel oral	0h20
Epreuve Facultative – Arts appliqués et cultures artistiques ⁽⁴⁾	UF	1	CCF	Ponctuel écrit et pratique	1h30

(1) – dont coefficient 1 pour la Prévention Santé Environnement (PSE)

(2) – dont 1 heure Prévention Santé Environnement (PSE)

(3) – CCF : Contrôle en cours de formation

(4) – seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme

Programme de formation :

Pole 1 : Réalisation de prestations de coiffure

Partie 1 : Coupe, coiffage « homme »

Partie 2 : Coupe, couleur, forme « femme »

2A : Coloration d'oxydation, shampooing, permanente

2B : Coupe, mise en forme/ coiffage

Partie 3 : Partie écrite mobilisant les savoirs associés

Compétence globale	Compétences terminales		Compétence détaillées		
C1 Réaliser des prestations de coiffure	C1.1	Élaborer un diagnostic	C1.1.1 : Réaliser un diagnostic C1.1.2 : Formaliser le diagnostic		
	C1.2	Mettre en œuvre une technique d'hygiène et de soin capillaire	C1.2.1 : Réaliser un shampoing C1.2.2 : Réaliser un soin capillaire		
	C1.3	Réaliser des techniques de base de coiffure	C1.3.1	Réaliser des techniques de coupe	C1.3.1.1 Réaliser une coupe femme C1.3.1.2 Réaliser une coupe homme
			C1.3.2	Réaliser des techniques de couleur	C1.3.2.1 Réaliser* une coloration <small>*exécuter sans concevoir</small> C1.3.2.2 Réaliser* un effet de couleur <small>*exécuter sans concevoir</small>
C1.3.3			Réaliser des techniques de forme et de coiffage	C1.3.3.1 Réaliser une mise en forme temporaire C1.3.3.2 Réaliser* une mise en forme durable par enroulage <small>*exécuter sans concevoir</small> C.1.3.3.3 Réaliser un coiffage	

Pole 2 : Réalisation clientèle et participation à l'activité de l'entreprise

Compétence globale	Compétences terminales		Compétences détaillées	
C2 Établir une relation avec la clientèle et participer à l'activité de l'entreprise	C2.1	Accueillir la clientèle et gérer la prise de rendez-vous	C2.1.1 Créer la relation client C2.1.2 Recueillir les attentes du (de la) client (e) C2.1.3 Prendre un rendez-vous C2.1.4 Actualiser le fichier clientèle	
	C2.2	Conseiller et vendre des services, des matériels, des produits capillaires	C2.2.1 Formuler un conseil C2.2.2 Réaliser la vente C2.2.3 Réaliser l'encaissement	
	C2.3	Contribuer à l'activité de l'entreprise	C2.3.1 Exercer son activité au sein de l'entreprise C2.3.2 Valoriser des produits et matériels dans différents espaces C2.3.3 Participer à la gestion des stocks	

UG1 : Français Histoire Géographie – éducation morale et civique

UG2 : Mathématiques – Physique chimie

UG3 : Education physique et sportive

UG4 : Langue vivante (Anglais)

UG5 : Prévention santé environnement

UF : Unité facultative arts appliqués et cultures artistiques

Indicateur de performance :

81% de réussite à l'examen final

66% des élèves poursuivent en BP Coiffure

Equivalence et passerelle :

Equivalence niveau 3 de la nomenclature des niveaux de qualification

Modalités et délais d'accès :

- Pré-sélection sur dossier de candidature (incluant prérequis, bulletins scolaires année précédente)
- Entretien pédagogique individuel
- Commission pédagogique
- Signature du contrat de scolarité ou du contrat d'apprentissage (employeur, élève, école)

L'inscription est possible jusqu'à 7 jours avant le début de la formation

Tarifs :

Apprentissage ou de professionnalisation, prise en charge totale par l'OPCO de l'entreprise.

Scolaire entre 4000 et 4500€ .

Accessibilité aux personnes handicapées :

Conformément à la Loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et aux articles D5211-1 et suivants du Code du Travail, le centre de formation 2S s'engage à soutenir le développement de l'accessibilité de son offre de formation aux personnes handicapées.

Vous avez un handicap et souhaitez une prise en compte de celui-ci dans l'organisation de cette formation, merci de contacter : Sylvie GUERIN – 2sformation.macon@gmail.com – ou au 03 85 23 13 40 .

Code RNCP :

CAP Métiers de la coiffure certifié au répertoire national des certifications professionnelles

RCNP 34670 – Code diplôme 50033616